



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
13 juin 2012

Original : français

Deuxième session ordinaire de 2012

4-10 septembre 2012, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la République démocratique du Congo
(2013-2017)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-2	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	3-5	3
III. Programme proposé	6	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	7-8	6
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources		7



I. Analyse de la situation¹

1. La République démocratique du Congo (RDC) enregistre, de façon graduelle, des progrès depuis 2006. La croissance moyenne du produit intérieur brut (PIB) a atteint 5,6 % sur la période 2006-2010 (7 % en 2011) et le taux d'inflation est retombé de son plus haut niveau, 46 % en 2009, à 15 % en 2011. Ces évolutions ont permis à la RDC d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés en 2010. Néanmoins, la longue crise a conduit à l'établissement d'une mission des Nations Unies, d'abord la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), puis la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) depuis 2003 et elle est à l'origine de déficits majeurs en termes de développement : l'indice de développement humain, de 0,286 en 2011, classe le pays au dernier rang sur 187 pays. En ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), quelques progrès ont été enregistrés mais ils ont un impact limité et il est improbable que la plupart des cibles soient atteintes en 2015. Le taux de pauvreté est de 70 %; deux tiers de la main-d'œuvre, principalement les jeunes, est sous-employée; le taux d'alphabétisation parmi les 15-24 ans est de 72 % (hommes 86 % et femmes 59 %); le taux de mortalité maternelle est estimé à 670 pour 100 000 naissances vivantes; la prévalence de l'infection par le VIH s'élève à 1,3 %. En outre, l'indice d'inégalité entre les sexes s'élève à 0,710 en 2011, ce qui place la RDC aux cent quarante-deuxième places sur 146 pays; la proportion des femmes au sein de l'Assemblée nationale sortante était de 8 % et de 5 % au Sénat; les violences sexuelles et sexistes demeurent très élevées. Au regard de l'OMD 7, la RDC est dotée de ressources exceptionnelles tant par sa couverture forestière (environ 50 %) que par sa biodiversité, un patrimoine toutefois sous pression en raison de la dépendance vis-à-vis de la biomasse pour la consommation énergétique (92 %), des industries minières, des pratiques agricoles inadéquates et de l'érosion des sols, aggravées par l'impact du changement climatique.

2. Toutefois, l'environnement politique, institutionnel et sécuritaire a évolué depuis 2006 : des institutions de base sont maintenant en place aux niveaux national et provincial; des réformes majeures engagées au niveau des finances publiques sont en cours même si la mise en œuvre a été partielle; deux documents de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) et un programme de stabilisation et de relèvement économique de l'est du pays (STAREC) ont été établis. Pour l'avenir, les perspectives à moyen et long termes de la RDC dépendront de trois types de facteurs structurels étroitement liés. Le premier concerne la nature de l'État depuis les élections de 2011, notamment la création d'un espace politique inclusif et participatif; la promotion de la transparence, de la prévisibilité et la redevabilité dans la gestion des finances publiques et des achats et la négociation des contrats miniers; l'amélioration de la qualité des politiques publiques et de la législation, avec un exemple important dans le domaine de la décentralisation; le renforcement des structures et compétences et l'appropriation nationale aux niveaux central et provincial. Le second type se rapporte au risque d'insécurité et d'instabilité : la

¹ Les données sont extraites du Document de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR 2), Gouvernement de la RDC, 2012; Mémorandum économique sur la RDC, Banque mondiale, 2011; Rapport national à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, 2011; Rapport mondial sur le développement humain, PNUD, 2011.

résurgence des conflits dans l'est et potentiellement dans l'ouest, où les indicateurs de développement sont les plus bas; le long processus de réforme des secteurs de la sécurité et de la justice; la circulation des armes légères et la présence de groupes armés étrangers, favorisées par la porosité des frontières. Le troisième et dernier type de facteurs a trait aux obstacles à la création d'emplois pour les jeunes. Parmi ces obstacles, on peut retenir la croissance rapide de la population (3 % par an) combinée à l'élasticité faible de l'emploi; des investissements publics limités dans le capital humain; enfin, l'environnement des affaires, en particulier pour les petites et moyennes entreprises des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, qui souffrent de lacunes en termes de politiques, réglementations, infrastructures et accès aux financements et aux technologies.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience²

3. Le CPD 2008-2012 faisait suite aux élections réussies de 2006, qui avaient suscité de fortes attentes dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de la bonne gouvernance, les deux piliers du programme. Dans le domaine de la gouvernance, le PNUD a : a) aidé la Commission électorale nationale indépendante (CENI) à travers l'acquisition de kits pour l'inscription des électeurs et la formation de 32 000 agents électoraux assignés à la révision du fichier électoral (31 millions d'électeurs), le recrutement et la formation de 363 000 agents électoraux et le financement de 30 000 observateurs nationaux, en vue de préparer les élections de 2011; b) contribué à l'élaboration des règlements régissant les comptes publics, à la réorganisation des structures et au développement des capacités de la Cour des comptes; c) participé à la formation et au recyclage de 3 527 policiers, à la mise en place de la première unité de police scientifique dans le Nord-Kivu, au renforcement des capacités de la police spéciale pour la protection des femmes et des enfants dans le Nord et le Sud-Kivu et à la création de centres d'aide judiciaire; et e) facilité la mise en place d'infrastructures au profit de deux brigades des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ainsi que des infrastructures nécessaires pour le casernement de 7 000 militaires et environ 20 000 personnes dépendantes dans le Sud-Kivu et en Ituri.

4. Dans le domaine de la réduction de la pauvreté, des résultats importants ont été enregistrés, notamment : a) des contributions aux politiques de développement et de consolidation de la paix – par exemple, le DSCR 2 et, en synergie avec la MONUSCO, le Programme de consolidation de la paix (PCP) pour l'ouest de la RDC; b) la formulation d'une nouvelle loi sur la microfinance, actuellement en attente de promulgation; c) un meilleur accès aux services de base pour 30 000 dépendants d'ex-combattants et le désenclavement de 40 000 personnes dans le Sud-Kivu suite à l'ouverture de routes; d) la création de revenus pour 2 600 victimes de violences sexuelles, sur des critères de genre; e) comme bénéficiaire principal du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le dépistage de 208 000 personnes et l'administration de traitements antirétroviraux à plus de 40 000 personnes vivant avec le VIH/sida; et f) la formulation du Plan national

² Évaluation de la contribution du PNUD aux résultats des activités de développement en République démocratique du Congo (2003-2011), PNUD, 2011; Évaluation des effets du Programme de pays du PNUD, PNUD, 2011.

préparatoire du programme ONU-REDD, qui a permis de mobiliser plus de 75 millions de dollars en 2010, permettant ainsi à la RDC de devenir l'un des neuf pays à bénéficier de la phase de « procédure accélérée » de la REDD.

5. Plusieurs enseignements ont été tirés en termes de questions programmatiques et opérationnelles. Pour les premières, il s'agit de combiner les connaissances et la crédibilité du PNUD pour le plaider et de promouvoir le dialogue afin de créer une demande et de faire avancer des réformes importantes et la coordination de l'aide au développement; de faire avancer l'intégration des efforts de la MONUC et de l'équipe de pays dans la prise en compte des questions clefs telles que les élections, la sécurité des civils, la justice et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes; de créer des liens entre les conseils sur les politiques et le développement des capacités pour un nombre limité d'institutions; d'atteindre un meilleur équilibre entre les niveaux national et provincial. Pour ce qui est des enseignements opérationnels, il s'agit d'assurer une transition progressive de la modalité d'exécution directe à la modalité d'exécution nationale; d'améliorer la qualité technique de la gestion axée sur les résultats de développement (GRD) et de la communication des résultats; de renforcer la planification conjointe et le suivi-évaluation avec le Gouvernement et les partenaires; de maintenir une présence active sur le terrain compte tenu de la taille du pays et des communications limitées; de réduire la fragmentation interne et d'améliorer la qualité et la ponctualité des rapports.

III. Programme proposé

6. La combinaison des politiques nationales, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), des leçons apprises et du « Nouveau Pacte » pour l'élaboration d'une stratégie de programme repose sur trois principes directeurs : permettre le passage de l'humanitaire à la consolidation de la paix et au renforcement de l'état de droit sur le long terme; assurer un meilleur équilibre dans la programmation entre les cinq paramètres cruciaux – national-provincial-local, Est-Ouest, État-non-État, politiques publiques-communautés, et résultats à moyen et long termes; et enfin, reconnaître l'avantage comparatif du PNUD, qui se situe dans les connaissances et les relations nécessaires pour aborder les questions sensibles, la capacité de combiner l'engagement politique avec le développement des capacités, une forte présence opérationnelle dans le domaine et son rôle au sein du Bureau intégré, qui lui permet de bénéficier à la fois d'une division claire du travail et des possibilités de collaboration qu'offre le système des Nations Unies. Ces principes directeurs se traduisent par trois grands axes de coopération.

a) **Consolidation de la paix et renforcement de la démocratie** : L'accent sera mis sur cinq domaines, en lien avec les interventions de la MONUSCO et d'autres partenaires : i) renforcement du Parlement (et de ses équivalents provinciaux) en utilisant des foyers thématiques comme points d'entrée pour développer des processus parlementaires, les compétences du personnel et des commissions, ainsi que la qualité du processus législatif et du dialogue interinstitutionnel, intégrant les capacités des femmes (personnel et parlementaires) ainsi que les questions de genre et autres disparités; ii) investissement continu dans le cycle électoral en développant les capacités de la CENI (par exemple gestion du fichier électoral, actions de sensibilisation du public), en renforçant les normes, les systèmes, les procédures et les compétences de la Cour constitutionnelle quant au

traitement et au règlement des contentieux électoraux, le financement et les conseils techniques à la société civile pour l'éducation civique, la promotion de la participation des femmes au processus électoral (accès, connaissances et compétences des électeurs, des candidats et des agents électoraux), et en assurant un meilleur accès des acteurs politiques aux médias publics à travers le Conseil supérieur de l'audiovisuel; iii) appui-conseil, développement institutionnel et établissement de partenariats pour accélérer les réformes dans les secteurs de la justice et de la sécurité, en ciblant la chaîne pénale (police-justice-prisons), la police de proximité, le contrôle des armes légères, le contrôle citoyen et la lutte contre l'impunité dans les affaires de violences sexuelles; iv) investissement dans les structures et les compétences de la Cour des comptes pour renforcer la surveillance des comptes publics; et v) renforcement de la gouvernance locale dans des provinces sélectionnées en travaillant avec les autorités et les ministères locaux pour améliorer la planification, construire une base budgétaire réaliste et bien gérée, établir des partenariats et favoriser la participation citoyenne, en particulier celle des femmes et des jeunes, créer des perspectives socioéconomiques et renforcer les mécanismes de gestion des conflits et de dialogue intercommunautaire.

b) **Planification du développement et croissance inclusive** : Le PNUD mettra l'accent sur quatre domaines : i) analyse et appui-conseil pour l'identification d'options politiques et institutionnelles, par exemple accroître l'élasticité de l'emploi, réduire les inégalités entre les sexes et accélérer la réalisation des OMD, ainsi que la facilitation connexe de processus de dialogue inclusifs; ii) efforts conjoints avec l'ONU et d'autres partenaires pour développer la capacité statistique nationale aux niveaux central et provincial (structures organisationnelles, outils analytiques et compétences techniques), de manière à produire des séries de données chronologiques fiables, désagrégées et comparables sur des questions fondamentales comme la pauvreté, les inégalités entre les sexes, la production et la main-d'œuvre; iii) mise à l'échelle du travail sur la coordination de l'aide, en lien avec le « Nouveau Pacte », pour soutenir le Gouvernement en étoffant les arrangements, systèmes et compétences institutionnels requis pour aligner l'assistance au développement avec les besoins et priorités nationaux; et iv) élaboration d'un ensemble de mesures destinées à stimuler l'emploi, le travail avec d'autres organismes des Nations Unies centrés autour de la promotion des petites et moyennes entreprises, orienté vers des améliorations prioritaires dans les secteurs des affaires, le développement des compétences et l'accès à la microfinance et à la technologie à travers la fourniture de modèles et une offre de services adaptée au contexte national et aux besoins des femmes.

c) **Changement climatique et gestion des ressources naturelles** : L'accent sera mis sur quatre domaines : i) études techniques, préparation et suivi des propositions de réforme politique et réglementaire ainsi que développement institutionnel et partenariats pour déployer à plus grande échelle l'initiative ONU-REDD de manière à créer des alternatives de production, d'emplois et de revenus capables de contenir la pression sur les ressources forestières et de sauvegarder la biodiversité; ii) avancement de la phase expérimentale du plan d'action national d'adaptation (PANA) visant le développement des politiques et stratégies, et un programme d'investissement initial fondé sur des études techniques, le travail de conseil et le renforcement ciblé d'un dispositif institutionnel aux niveaux national et provincial; iii) mise au point de modèles de production à base de ressources naturelles, d'efficacité énergétique et d'accès à l'énergie, en particulier à partir de

sources renouvelables qui favorisent la création d'emplois avec la participation active des femmes, et de la durabilité dans le cadre des stratégies sectorielles pour l'agriculture et l'énergie; et iv) gestion des recettes tirées des ressources naturelles, avec par exemple des inventaires des ressources et des compétences en matière de négociation de contrats, ainsi que le déploiement du système de suivi, particulièrement au niveau provincial, et prenant en considération le travail des autres partenaires.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

7. La gestion du programme reposera sur les piliers suivants : la transition de la modalité d'exécution directe à la modalité d'exécution nationale liée à la réalisation de certains points de référence en termes de capacités au sein du Gouvernement; la flexibilité en s'accordant la possibilité, pendant un certain laps de temps, d'utiliser l'exécution directe, en accord avec le Gouvernement, ainsi que d'autres modalités (les procédures liées aux organisations non gouvernementales et aux agences et les procédures accélérées); la systématisation, sous le leadership du Gouvernement, de la planification et des examens trimestriels et annuels entre le Gouvernement, le PNUD, le système des Nations Unies (SNU) et les partenaires hors SNU; et, enfin, l'accroissement des investissements dans la gestion axée sur les résultats, mettant l'accent sur les compétences du personnel, les normes améliorées de conception de projets/programmes et la collecte ainsi que l'assurance qualité des données. Ces piliers reposeront sur des ajustements organisationnels internes portés par une présence élargie sur le terrain dans l'est et l'ouest de la RDC, soutenue par des systèmes et des pratiques appropriés, l'introduction d'outils et de modalités de planification, de coordination et de suivi qui permettent la collaboration entre les programmes, et une capacité technique de suivi-évaluation renforcée afin de soutenir l'application de la gestion axée sur les résultats, un suivi des projets et des évaluations de résultats, et l'établissement en temps voulu de rapports de qualité.

8. Le PNUD poursuivra également une stratégie de partenariats guidée par les perspectives ouvertes grâce au « Nouveau Pacte », en développant des possibilités de coopération Sud-Sud et des partenariats avec des entreprises socialement responsables en matière d'emploi et de gestion des ressources naturelles, tout en veillant à assurer une sensibilisation et une communication efficaces axées sur les résultats. Dans le cadre de cette approche, le PNUD entamera sa sortie de son rôle de bénéficiaire principal des projets du Fonds mondial, qu'il assume depuis 2007. Enfin, la gestion active du risque sera assurée par l'unité Politiques et stratégies afin de fournir des analyses de planification et de gestion des risques, de surveiller les facteurs pour repérer les risques stratégiques, la flexibilité dans la programmation et la budgétisation, la détection précoce et l'élimination des goulets d'étranglement, et la pleine conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Priorité ou objectif national : Gouvernance et développement des institutions – Consolidation de la paix et renforcement de la démocratie

Résultat 1 du programme/PNUAD : Le cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcés en vue d'assurer la promotion des droits humains et le développement en RDC

Indicateurs de résultats : Taux de satisfaction de la population en matière de services publics; pourcentage des institutions mises en place et fonctionnelles conformément à la Constitution de 2006; pourcentage du budget national alloué et décaissé en faveur des services sociaux de base

Domaine d'intervention du Plan stratégique : Gouvernance démocratique

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat (en dollars É.-U.)</i>
Le Gouvernement assurera l'autonomie et le financement des organes électoraux, investira dans ses capacités d'améliorer l'offre de services, accélérera la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité et respectera ses engagements internationaux dans le domaine des droits de l'homme, en incluant l'égalité des genres.	Le Ministère du développement international (DFID) appuiera le renforcement des capacités locales et communautaires et les mécanismes de redevabilité; la Banque mondiale soutiendra l'efficacité de l'État et la réforme des entreprises publiques; le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'engageront dans des programmes conjoints d'accès à la justice. La MONUSCO et l'Union européenne appuieront les secteurs du genre, de la sécurité et des droits humains.	Le PNUD ciblera la recherche de consensus entre les partenaires nationaux, la société civile et les citoyens sur les réformes visant le renforcement de l'état de droit aux niveaux central, provincial et local, le renforcement de la paix et l'amélioration de la qualité de vie des populations; il fournira un appui conseil et s'appuiera sur les leçons apprises et les bonnes pratiques; l'appui prendra également la forme de travaux d'analyse, de contributions techniques spécialisées et de facilitation du processus de contribution en nature.	<p><i>Indicateur 1.1</i> : Couverture thématique, qualité et rapidité de la production législative (Parlement et assemblées provinciales)</p> <p><i>Donnée de base</i> : Lenteur relative des processus parlementaires; compétences techniques et consultations limitées</p> <p><i>Cible</i> : Le processus législatif répond à des critères de capacités de base (processus fonctionnels, maîtrise par le personnel des procédures établies pour les consultations et du contenu thématique de la législation, en particulier sur les inégalités entre les sexes)</p> <p><i>Indicateur 1.2</i> : Évaluation de la préparation des élections par des observateurs indépendants</p> <p><i>Donnée de base</i> : Contraintes importantes dans la capacité de gestion, un plus faible vote des femmes et des irrégularités constatées lors des élections en 2011</p> <p><i>Cible</i> : Une meilleure évaluation des élections provinciales et locales prévues en 2013 et les prochaines élections nationales en 2016, avec un</p>	<p>1.1 Une initiative en place pour renforcer les capacités législatives par étape (les structures internes, les systèmes et les processus, les compétences du personnel en matière de gestion, les domaines thématiques et les partenariats institutionnels)</p> <p>1.2 La CENI dispose des capacités techniques et matérielles voulues pour assurer une gestion réussie des élections (planification, logistique, compétences du personnel, sensibilisation des parties, établissement de la liste électorale, éducation civique et</p>	<p><i>Ressources ordinaires</i> : 34 978 200</p> <p><i>Autres ressources</i> : 346 826 160</p>

accent particulier sur les mesures spécifiques ciblant les femmes	participation des femmes)
<i>Indicateur 1.3</i> : Couverture des services judiciaires et sécuritaires de provinces cibles	1.3 Une initiative soutenue constituée d'analyses, d'actions de plaidoyer et de dialogue politique à haut niveau entre le Gouvernement et les partenaires a été menée à bien au service des réformes nécessaires dans les secteurs de la sécurité et de la justice.
<i>Donnée de base</i> : Accès actuellement limité aux principales villes	
<i>Cible</i> : Un « minimum » de couverture d'une police de proximité au bénéfice des femmes et des enfants dans 2-3 provinces cibles (à définir); adoption de réformes clefs dans le domaine de la justice et de la sécurité (par exemple, relatives à la chaîne pénale); création de mécanismes civils de contrôle	1.4 La formation de 5 000 agents des services pénitentiaires et de la police et la construction d'infrastructures supplémentaires ont été menés à bien dans 2-3 provinces cibles.
<i>Indicateur 1.4</i> : Nombre de provinces disposant d'un cadre de planification et de budgétisation pour le développement et de mécanismes de financement fonctionnels	
<i>Donnée de base</i> : Des plans provinciaux et locaux de développement existent mais les budgets ne sont pas toujours alignés sur les plans et les mécanismes de mobilisation et la gestion des recettes et dépenses est encore défaillante.	1.5 Le travail analytique, les essais pilotes et le déploiement de systèmes de planification et de budgétisation ont été réalisés dans les provinces cibles (gestion des recettes, méthodes de planification, exécution du budget).
<i>Cible</i> : Les 3-4 provinces ciblées disposent de plans de développement, élaborent des budgets, mobilisent des ressources, atteignent un niveau sensiblement élevé d'exécution du budget.	

Priorité ou objectif national : Croissance inclusive et créatrice d'emplois – Planification du développement et croissance inclusive

Résultat 2 du programme/PNUAD : Les institutions publiques mettent en œuvre efficacement des politiques et des programmes concertés d'appui aux acteurs clefs œuvrant dans les secteurs porteurs susceptibles d'accélérer la création d'emplois et de générer des revenus.

Indicateurs de résultats : Nombre de politiques et de programmes pro-pauvres créateurs d'emplois et de revenus mis en œuvre; pourcentage d'augmentation des emplois décents et des revenus dans les secteurs porteurs de croissance

Domaines d'intervention du Plan stratégique : Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD

<p>Le Gouvernement réalisera les priorités du DSCR 2, notamment la réforme budgétaire et les capacités de suivi et évaluation des performances des programmes du Gouvernement, renforcera les capacités institutionnelles et de coordination, y compris à travers les groupes thématiques, mettra en œuvre la loi sur la microfinance, en incluant la société civile, et sera un pays pilote autodésigné pour la réalisation du « Nouveau Pacte » pour les États fragiles.</p>	<p>La Banque mondiale soutiendra l'amélioration du climat des affaires et l'emploi; le DFID appuiera le développement d'analyses sur la chaîne de valeurs et promouvra la création de revenus; à l'instar des partenaires déjà mentionnés, l'Union européenne et la France soutiendront la réforme des finances publiques et le renforcement de la société civile; la Banque mondiale et l'ONU renforceront les capacités nationales en matière de statistiques.</p>	<p>Le PNUD entend : a) entreprendre des analyses et actions de plaidoyer et de promotion du dialogue pour ouvrir l'espace politique à des réformes majeures (par exemple pour la promotion des petites et moyennes entreprises); b) fournir des conseils techniques, établir des partenariats avec des institutions du Sud, apporter les mises de fonds initiales et une sélection de matériels en nature ainsi que des formations au système national de statistiques; c) concevoir et soutenir la gestion d'un cadre de coordination de l'aide s'appuyant sur des données et des analyses; et d) développer des modèles modulables pour la création d'emplois en ciblant les microentreprises, spécifiquement adaptés aux exigences locales et aux chaînes de valeur.</p>	<p><i>Indicateur 2.1</i> : Des réformes politiques acquises grâce aux analyses, plaidoyers et dialogues facilités par le PNUD</p> <p><i>Donnée de base</i> : Le PNUD bénéficie de la confiance du Gouvernement et des autres partenaires et est bien placé pour le plaidoyer.</p> <p><i>Cible</i> : Analyse de qualité, en particulier sur les inégalités entre les sexes, gestion soutenue des relations et recherche d'un consensus ayant produit des bénéfices en termes de réformes au moins dans deux secteurs cibles</p> <p><i>Indicateur 2.2</i> : Données récentes et fiables disponibles sur le développement économique et social (désagrégées par sexe et zone géographique)</p> <p><i>Donnée de base</i> : Existence d'une base de données nationale mais absence d'un programme formel d'enquêtes</p> <p><i>Cible</i> : Données socioéconomiques de base disponibles à travers des enquêtes datant de moins de 3-4 ans.</p> <p><i>Indicateur 2.3</i> : Une politique et un système nationaux de gestion de l'aide opérationnels</p> <p><i>Donnée de base</i> : Politique et système partiellement en place</p> <p><i>Cible</i> : Une politique nationale de gestion de l'aide alignée sur le « Nouveau Pacte » adoptée par le Gouvernement et pilotée avec succès au niveau central et dans quatre provinces d'ici à 2015</p> <p><i>Indicateur 2.4</i> : Des modèles réussis de microentreprises basées sur la création d'emplois ciblant les jeunes et les femmes</p>	<p>2.1 Partenariats majeurs lancés (par exemple avec des organisations de la société civile, les fondations et institutions du Sud) sur l'analyse des politiques et le plaidoyer</p> <p>2.2 Un programme national pluriannuel multipartite pour le renforcement des statistiques est validé, financé et la première phase est réalisée.</p> <p>2.3 Une initiative constituée d'analyses, de dialogue et de développement ciblé des capacités est lancée pour parvenir à un accord sur une politique d'aide et établir des systèmes de suivi pour la gestion de l'aide</p> <p>2.4 Évaluation de la chaîne de valeur, conception de systèmes de services/fournitures et partenariats en place pour les phases de lancement et d'essai des modèles réussis de microentreprise</p>	<p><i>Ressources ordinaires</i> : 13 991 280</p> <p><i>Autres ressources</i> : 72 255 450</p>
--	--	---	---	--	---

Donnée de base : Absence de modèle

Cible : Modèles de microentreprises dans 2-3 chaînes de valeur liées à l'agriculture, l'agroalimentaire et la foresterie qui combinent l'accès aux compétences, à la finance, aux technologies et à l'énergie, avec une forte participation du secteur privé et des femmes

Priorité ou objectif national : Changement climatique et gestion durable des ressources naturelles

Résultat 3 du programme/PNUAD : L'État congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles et des bénéficiaires associés ainsi que les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte.

Indicateurs de résultats : 1) Taux de dégradation nette des forêts; 2) Part des fonds verts dans le budget de l'État

Domaines d'intervention prioritaire du Plan stratégique : Environnement et développement durable

<p>Le Gouvernement intégrera les questions environnementales dans l'agenda national, mettra en œuvre le programme national sur les forêts, l'environnement, l'eau et la biodiversité, le PANA, et établira le fonds national REDD.</p>	<p>La Norvège et la Banque mondiale soutiendront le programme REDD, la Banque mondiale et la Belgique promouvront l'agriculture et les programmes d'infrastructure pour une économie verte; l'Union européenne investira dans le renforcement des capacités en matière d'environnement et de climat; l'Allemagne soutiendra la politique forestière et les réformes structurelles au sein du Ministère chargé de l'environnement.</p>	<p>Le PNUD contribuera à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et le développement durable fondée sur : a) une meilleure base de données pour la politique, la réglementation et la planification; b) le plaidoyer sur la durabilité et une meilleure gestion des ressources naturelles ainsi que les revenus associés; c) le travail consultatif sur la politique spécialisée et les questions techniques; d) le développement de partenariats avec des institutions régionales et mondiales sur la conception et l'évaluation des initiatives, en particulier les liens Sud-Sud; et e) l'application sur le terrain des modèles de gestion des ressources et des revenus, axés sur les ressources naturelles, les risques de catastrophes naturelles et la création d'emplois.</p>	<p><i>Indicateur 3.1</i> : Volume des financements mobilisés et utilisés pour la REDD</p> <p><i>Donnée de base</i> : 75 millions de dollars (2010)</p> <p><i>Cible</i> : 120 millions de dollars en 2016</p> <p><i>Indicateur 3.2</i> : Nombre de provinces disposant d'un plan d'adaptation mis à l'échelle afin de promouvoir de meilleures pratiques par la population</p> <p><i>Donnée de base</i> : Aucune</p> <p><i>Cible</i> : trois provinces</p> <p><i>Indicateur 3.3</i> : Les secteurs clefs de production sont dotés d'une stratégie d'atténuation du changement climatique en cours d'exécution.</p> <p><i>Donnée de base</i> : Absence de stratégie sectorielle d'atténuation adaptée au pays (NAMA).</p> <p><i>Cible</i> : 3 NAMA (REDD, agriculture et énergie) élaborées et mécanismes alternatifs créateurs de revenus adoptés</p> <p><i>Indicateur 3.4</i> : Modèles opérationnels de pratiques de production durable et de gestion des recettes</p>	<p>3.1 Une stratégie nationale d'atténuation est formulée pour trois secteurs, forêt (REDD), agriculture et énergie, et rendue opérationnelle à travers un système de suivi approprié (MRV) et des interventions pour la promotion de l'utilisation à grande échelle des énergies renouvelables (hydroélectricité, solaire, biogaz).</p> <p>3.2 Des plans d'adaptation sont formulés dans les trois provinces cibles et une première phase de l'investissement est en cours, en mettant l'accent sur les actions au niveau communautaire (mesures concernant l'eau, les sols, les forêts et la gestion de</p>	<p><i>Ressources ordinaires</i> : 9 327 520</p> <p><i>Autres ressources</i> : 72 255 450</p>
--	---	---	---	---	--

Donnée de base : Très peu de modèles effectifs; la gestion des ressources nationales est fragmentée et opaque, avec des coûts environnementaux élevés.

Cible : Au moins deux modèles de mise à l'échelle développés dans chacune des deux aires principales dans les provinces choisies d'ici à 2017

l'énergie, y compris l'utilisation des énergies renouvelables)

3.3 Un fonds national vert de lutte contre les effets du changement climatique est mis en place et est opérationnel.

3.4 Études approfondies, conception et mise en œuvre de projets pilotes; une première évaluation de la viabilité de la gestion des ressources naturelles est achevée dans deux ou trois provinces.
